



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

## AVIS

### **Consultation du public sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques en application de l'article R 212-6 du code de l'environnement portant transposition de la directive du Parlement européen et du Conseil 2000/60/CE du 23 Octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau**

Par arrêté du Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris, Préfet coordonnateur du Bassin Seine Normandie n°2012279-0012 du 5 Octobre 2012, une consultation du public est ouverte du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013 portant sur :

- la synthèse provisoire des questions importantes pour la gestion de l'eau et des milieux aquatiques qui se posent dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands (Seine-Normandie) ;
- le calendrier et le programme de travail pour la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands (Seine-Normandie) ;

Les documents soumis à la consultation sont mis à disposition du public sur le site internet <http://www.eau-seine-normandie.fr>, au siège de l'agence de l'eau du bassin 51 rue Salvador Allende, 92027 Nanterre cedex, sur lequel le public peut faire part de son avis.

Le public peut également faire part de ses observations par courrier postal à Monsieur le Président du comité de bassin Seine Normandie (agence de l'eau Seine Normandie 51 rue Salvador Allende 92027 Nanterre cedex ) ou par courriel [consultation@aesn.fr](mailto:consultation@aesn.fr).

Ces documents sont également consultables à la préfecture de l'Eure - Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques - bureau de l'utilité publique.

Le Préfet,  
pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général,

  
Alain FAUDON